

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **85 (1949)**

Heft 14

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: Comité S. P. V. — *Le corps enseignant doit loger au collège.* — *122 postes au concours!* — *Le nouvel inspecteur cantonal de gymnastique.* — *Morges.* — Variété: *Page d'histoire.* — Genève: U. A. E. E. - U. I. G. D.: *Conférence de M. Pahud.* — *Caisse-maladie et invalidité.* — *Société genevoise de T. M. et R. S.* — Neuchâtel: *Exposition scolaire permanente.* — Jura: *Une bonne nouvelle.* — *Fin d'année scolaire.* — Communiqué: *Pour la formation des moniteurs-éducateurs des loisirs éducatifs.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Laurent Boillat: *L'état de la question jurasienne.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

COMITÉ S. P. V.

Le bureau S.P.V. sera fermé le samedi 16 avril, veille de Pâques.

LE CORPS ENSEIGNANT DOIT LOGER AU COLLÈGE

Notre propos n'est pas de « faire la leçon » à nos jeunes collègues. Nous désirons poser le problème sous un angle qu'ils n'ont peut-être pas envisagé.

Le statut des fonctions publiques a supprimé toutes les prestations en nature. Une somme de 1000 francs pour les instituteurs, de 700 francs pour les institutrices, fut ajoutée au traitement pour leur permettre de payer leur logement. Ces chiffres, nous ne sommes pas seuls à les connaître. Cette situation nouvelle ne fut pas demandée par le corps enseignant. Elle avantage la plus grande partie des collègues logés par la commune. Nous pouvons dire, d'après les renseignements que nous nous sommes procurés, que la toute grande majorité des communes n'a pas voulu faire « une affaire » avec l'appartement. Ce fait est tout à leur honneur. Elles ont eu beaucoup d'objectivité, de compréhension. Nous leur exprimons notre entière satisfaction.

Quelques collègues, quant à nous, ne jouent pas la règle du jeu. Ils abandonnent le logement du collège et prennent une chambre au village. Nous reconnaissons qu'il est très agréable de toujours trouver une chambre propre, chauffée, en ordre. Nous pensons néanmoins que nos collègues — involontairement bien sûr — commettent une erreur d'appréciation. En abandonnant l'appartement du collège, ils scient la branche sur laquelle ils sont assis. Ils auront un jour besoin de cet appartement. La commune le leur rendra-t-elle? Le rendra-t-elle surtout au prix auquel ils peuvent l'obtenir aujourd'hui? Quelques communes rurales auront de la peine à trouver un locataire. Il en résultera un malaise non seulement à l'égard de l'instituteur, de l'institutrice imprudents, mais à l'égard du corps enseignant tout entier. Quel que soit le nombre d'années que l'instituteur pense rester au village, il se doit de le quitter sans laisser une situation hypothéquée à son successeur.

Que nos jeunes collègues aillent trouver leurs aînés. Ils sauront leur dire combien furent difficiles leurs débuts, combien longue et pénible fut souvent l'attente de la première classe. Ils sauront leur expliquer qu'il faudrait peu, bien peu de chose pour que soit compromise la situation enfin équitable qui nous est faite.

On nous a rapporté que quelques communes regrettent les réparations qu'elles viennent d'effectuer, que d'autres hésitent à les faire ; dans la liste des postes au concours, deux communes ajoutent : « Obligation d'habiter le logement du collègue ». En toute objectivité, nous comprenons ces réactions. Le peuple vaudois admet lentement les idées, les situations nouvelles. Au début, elles le choquent toujours un peu. Il a l'habitude de voir son « régent » au collège. Longtemps, trop longtemps ce logement n'avait d'appartement que le nom. Ce temps est révolu. Les communes ont apporté de grandes améliorations à l'appartement. Pour une économie qui reste encore à prouver, ne donnons pas à notre peuple l'idée qu'il a fait un marché de dupes.

D. K.

122 POSTES AU CONCOURS !

Il est d'usage, afin de rendre service à nos collègues, de publier la liste des postes au concours. On comprendra aisément qu'il nous est impossible de publier celle d'aujourd'hui. Toute la place dont nous disposons dans le Bulletin n'y suffirait pas. Nous prions les intéressés de consulter cette liste dans la « Feuille des Avis officiels » du 1er avril. Quelques communes ont maintenu l'indemnité de résidence qu'elles servaient au personnel enseignant non logé. Elles ont compris que sans cette indemnité, l'augmentation promise à tout le personnel de l'Etat n'eût été qu'un leurre. Nous exprimons à ces communes toute notre gratitude.

Dans la liste des postes au concours, quelques communes indiquent le montant de cette indemnité. Nous émettons le vœu pour que l'on indique toujours le prix du logement ou le montant de l'indemnité. En attendant, et pour éviter toute surprise désagréable, nous conseillons aux candidats de se renseigner avant de postuler.

LE NOUVEL INSPECTEUR CANTONAL DE GYMNASTIQUE

Pour succéder à R. Tharin comme inspecteur cantonal de gymnastique, le Conseil d'Etat vient d'appeler M. Louis PERROCHON, actuellement maître de gymnastique à l'Ecole Normale.

Dans les cours de gymnastique, à l'I. P., au service militaire, à l'Ecole Normale, partout M. Perrochon s'est efforcé de faire apprécier les mérites d'une culture physique intelligente. Le corps enseignant est heureux de collaborer avec un chef plein de dynamisme et de cordialité. Nous lui présentons nos félicitations et nos vœux.

D. K.

Morges. - **Chœur mixte du corps enseignant :** Pas de répétitions les 11 et 18 avril. Reprise le lundi 25 avril à 17 h. 15.

Stamm : Le 3e vendredi du mois, à 17 h., à la Couronne. Exceptionnellement le 22 avril.

VARIÉTÉ**PAGE D'HISTOIRE**

Quand on parle d'examens à des gens avancés en âge, un petit frisson leur court le long de l'échine. Ils ont peut-être raison, après tout, car un examen a souvent quelque chose de décisif.

Les examens scolaires, donc annuels, font un tout autre effet. Les grands élèves de quatorze et quinze ans, qui commencent à comprendre que la vie n'est pas uniquement une partie de plaisir, ont déjà la « trouille », mais les petits, les moins de huit ans, vous en parleront en termes chaleureux. Car la crainte de l'examen est en raison inverse de l'âge des examinés.

Or, quand on a huit printemps, c'est une fête, une vraie grande fête, même quand on n'a pas retenu grand'chose de ce qu'on a appris au cours de l'année, surtout si l'on n'a pas retenu grand'chose...

Que leur importe, à ces petits, qu'on leur demande le double ou le quart de 8 ! Ils savent qu'ils ont dans leur poche trois sous tout neufs qui attendent la récréation !

Que peut bien leur faire cette « mare aux grenouilles » qu'ils lisent en annonçant ? Des grenouilles en gomme, roulées dans le sucre (dix centimes pièce, deux pour quinze) les attendent au magasin d'en face !

Ils ont parlé des parties de la fenêtre et de l'utilité de la vache, pensant aux petits pains sucrés et montré les points cardinaux en rêvant à la clé des champs...

En frappant dans leurs mains, ils ont déchiffré SOL, DO, LA, mais les oiseaux, perchés sur les marronniers de la terrasse, leur a chanté une mélodie plus jolie : « Congé demain ! Congé demain ! Congé demain ! »

Les examens, messieurs les examinateurs, vous croyez que c'est la sanction donnée au travail de l'année, vos notes, vos rapports ?

Allons donc ! Les enfants (et la vérité sort quelquefois de leur bouche !) vous diront que ce sont les habits des dimanches, les poches garnies de sous ou de friandises, le sourire de la maîtresse et le printemps qui appelle dehors.

M. Matter.

GENÈVE**U. A. E. E. et U. I. G. DAMES****CONFÉRENCE DE M. PAHUD**

Ce fut une très intéressante séance que celle qui réunissait primaires et enfantines pour entendre M. Pahud, professeur de dessin à Lausanne, nous parler de dessin chez les petits.

Pendant plus d'une heure, nous avons assisté à un véritable défilé de dessins et de peintures d'enfants de 5 à 8 ans, défilé que M. Pahud accompagna d'un commentaire plein de saveur et riche d'enseignement.

Pour M. Pahud, le rôle de la maîtresse d'école infantine est primordial dans l'épanouissement de l'expression graphique chez nos petits. Il ne s'agit pas de donner à nos élèves de cinq et six ans une technique (cela ne viendra que par la suite) mais bien plutôt de leur fournir un matériel qui suscitera en eux le désir d'exprimer quelque chose. Ce matériel, c'est : de la peinture, des pinceaux, de grandes feuilles de papier.

Supprimons le plus possible les dessins avec contour au crayon noir qu'il faut remplir « sans dépasser ». Essayons de comprendre ce que l'enfant a voulu dire et encourageons-le plutôt que de critiquer. Nous avons trop tendance à juger les dessins enfantins avec une optique d'adulte influencée par les connaissances acquises et les conventions admises. Nous ne savons pas voir la poésie qui s'en dégage, les éléments de rythme, les accords de couleur et l'équilibre de la composition dont ils font preuve si spontanément. Apprenons à découvrir cet art enfantin qui s'apparente à l'art primitif.

Voici trop brièvement résumés les conseils que M. Pahud nous a donnés. La question de la technique formelle, notre conférencier n'a fait que l'ébaucher en nous montrant quelques dessins d'enfants plus âgés. Il serait intéressant de connaître l'avis de M. Pahud sur ce sujet. Espérons que nous aurons une fois encore le plaisir d'entendre ce sympathique professeur vaudois.

M. C.

CAISSE-MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE 1948

présenté à l'assemblée générale du 23 mars 1949

Messieurs et chers Collègues,

I. 25 ans d'activité utile et bienfaisante, voilà ce que nous pouvons porter aujourd'hui au bilan de notre Caisse de secours et je n'ai pas voulu laisser passer cet anniversaire sans exprimer aux fondateurs de notre association, l'expression émue de notre gratitude.

Si, au cours de ce quart de siècle, plusieurs de ces collègues dévoués ont disparu (je pense notamment à Poisat, à Joray et à Charvoz), nous avons le privilège de pouvoir rendre hommage aux ouvriers de la première heure : Laravoire, Albert Richard, F. Quiblier, Claret et François Tissot (ces deux derniers font partie du comité depuis 1924) et de leur dire ici toute notre reconnaissance.

Ce devoir accompli, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du comité sur l'exercice 1948.

II. **Statistique.** Au cours de cette dernière année, nous avons eu le regret de perdre notre bon collègue Georges Leyvraz, décédé le 9 juin, après une longue maladie.

Notre collègue Louis Druz a passé du groupe des actifs dans celui des retraités.

Nous avons enregistré l'admission de deux jeunes collègues, MM. Jenni et Isaak, à qui je suis heureux de souhaiter, en votre nom, une cordiale bienvenue.

Au 31 décembre 1948, l'effectif de nos assurés s'élevait à 119 :

- 88 assurés pour les frais médicaux, médicaments et l'indemnité de chômage ;
- 23 assurés pour les frais médicaux et médicaments seuls ;
- 8 assurés pour l'indemnité de chômage seule.

Si le nombre de nos membres reste à peu près le même, il faut constater toutefois que l'âge moyen des assurés tend à augmenter et que ce fait risque d'entraîner une répercussion déficitaire.

Au cours de réunions avec les jeunes collègues, nous avons tâché de leur faire comprendre les bienfaits de la mutualité et de les inciter à se joindre à nous.

La stabilité d'une caisse dépend en grande partie de son rajeunissement.

Un de nos sociétaires a été la victime d'un terrible accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves. Les nouvelles que nous avons eues dernièrement sur l'état d'Ivan Matile sont rassurantes et nous formons des vœux sincères pour son prompt et complet rétablissement.

III. Résultat financier. En consultant le rapport financier que notre dévoué caissier a fait paraître dans le bulletin corporatif du 12 mars, vous avez pu constater que l'exercice boucle avec un boni de 1944 fr. 55. Ce résultat est certes réjouissant, mais nous devons signaler à cette assemblée qu'un certain nombre de feuilles de maladie n'étaient pas encore rentrées le 31 décembre. Plusieurs maladies assez graves et traînant en longueur tomberont de ce fait à la charge de l'exercice prochain, ce qui incite notre comité à se montrer prudent quant à l'allègement des cotisations pour 1949.

IV. Secours. En ce qui concerne la morbidité, il y a eu amélioration sur l'année précédente. Il a été établi 55 feuilles de maladie, concernant 45 assurés.

Pour 11 cas graves, 13 assez graves et 31 peu graves, dont deux ont été traités partiellement en clinique.

A la suite de la dénonciation par les médecins de la convention spéciale qui nous liait, une délégation de notre comité a pris contact avec les représentants de leur association.

D'autre part, les tractations engagées entre les médecins et la Fédération des sociétés de secours mutuels au sujet du tarif des prestations médicales pour les caisses d'assurance-maladie n'ont pas abouti.

Il résulte de tout cela que nous entrons dans une période d'attente.

D'une part, les médecins demandent une augmentation substantielle de leurs honoraires et d'autre part la thérapeutique moderne a sensiblement évolué.

De plus en plus, la Faculté fait appel aux moyens curatifs autres que la simple consultation et l'ordonnance pharmaceutique. Les analyses, radiographies, piqûres et spécialités sont plus généralement employées et il en résulte nécessairement des charges plus lourdes pour les caisses-maladie.

Il faudra bien tenir compte de ce nouveau facteur dans la perception des cotisations ou peut-être aussi dans les secours à allouer aux malades.

V. La Caisse-tuberculose à laquelle, heureusement, nous n'avons jamais fait appel jusqu'ici, a donné, elle aussi, du travail à vos mandataires.

Déférant aux instructions de l'Office fédéral des Assurances sociales, le comité a élaboré un nouveau règlement concernant cette réassurance et abrogé l'art. 41 des statuts. Nous vous remettons aujourd'hui le libellé des nouvelles dispositions agréées par cet office.

Quel sera le sort des caisses-maladie et en particulier de celles à effectifs restreints ?

Il semble que nous nous acheminons peu à peu vers une étatisation générale de toutes les assurances. Cette uniformisation sera-t-elle un progrès dans le bon sens du terme ?

Je laisse à chacun le soin de se faire une opinion sur ce sujet.

Les années passent et je m'aperçois, en terminant ce rapport, que c'est le vingtième que je soumetts à votre approbation.

Quant à notre collègue Edmond Martin, il remplit ses délicates fonctions depuis 1932.

Chaque année, avec nos contrôleurs, j'assiste à la vérification des comptes de notre caisse et, chaque fois, je suis émerveillé de la façon dont les écritures et les dossiers sont présentés : c'est un modèle de précision et de clarté.

Au nom de vous tous, je tiens à exprimer à notre cher caissier nos sincères compliments et à lui dire toute notre gratitude.

Je remercie également mes collègues du comité pour leur aimable collaboration.

Rajeunie et renforcée par des forces nouvelles, notre association doit maintenant continuer l'œuvre d'entraide et de solidarité, créée en 1924 par les instituteurs genevois.

Elle n'y faillira pas !

Ad. Lagier.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. et R. S.

Honorariat.

Membre fondateur de notre groupement, notre collègue *Paul Passello* n'a cessé de déployer une très utile activité au sein de la S. G. T. M., durant ses 26 années de sociétariat. Notre comité, dont il fit partie pendant 24 ans et où il occupait les fonctions de secrétaire, put bénéficier longtemps de ses sages avis.

Notre collègue dirigea aussi plusieurs cours cantonaux et fédéraux.

Retraité de l'enseignement officiel depuis peu d'années, P. Passello a estimé ne plus être suffisamment dans le mouvement et vient de quitter à la fois comité et association.

Le titre de *membre honoraire* de la S. G. T. M. que nous lui avons décerné et que notre collègue est le premier à porter, est un bien modeste témoignage de reconnaissance de notre société à l'égard de cet excellent défenseur de notre cause, si longtemps fidèle et si dévoué !

Atelier itinérant intercommunal.

Créé il y a 6 ans, en commun par le Département et la S. G. T. M., cet atelier poursuit son utile travail à Cointrin où, comme l'an dernier, il fallut ouvrir deux cours parallèles. C'est là un résultat dont notre collègue F. Petite peut être fier !

Dès l'automne prochain, l'atelier pourra être transféré dans un autre groupe de communes. Que ceux qui s'intéressent à cette activité de loisirs (travaux sur bois) s'annoncent dès à présent à notre président (L. Dunand, Miremont 31 b, tél. 5 64 67).

Signalons, à ce sujet, que la commune de Troinex — on se souvient que l'atelier connut de très heureux débuts dans cette localité — a décidé de doter son école d'un établi avec outillage complet. Nos vives félicitations au promoteur de l'idée, notre collègue de comité L. Hodel, et à ses réalisateurs !

LUNETTES, s. v p. !

Un typo distrait a attribué, à notre ville, l'organisation de 14 cours normaux (voir Bulletin du 26. 2. 49, p. 156). Chacun aura rectifié : il s'agissait de 4 cours (1889, 1896, 1927, 1948).

L. D.

NEUCHÂTEL

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1948

Finances. — C'est avec un sentiment d'extrême reconnaissance envers tous ceux qui ont répondu à notre appel de secours que nous commençons notre rapport annuel. Après les séances de bureau de janvier et février 1948 où nous était posé le dilemme : fermeture ou appel à l'aide, nous nous sommes présentés devant le comité en lui proposant de tenter un sauvetage de notre institution. De nombreux encouragements nous furent prodigués, des promesses même nous furent faites et le bureau est parti de l'avant, confiant en sa bonne étoile.

La Société pédagogique neuchâteloise, la première, nous annonça que sa subvention serait augmentée et portée de Fr. 250.— à Fr. 450.—, considérant que le corps enseignant primaire tirait trop d'avantages de l'exposition pour la laisser tomber. Ce fut ensuite la Commission scolaire de Neuchâtel qui, sur proposition de M. Edm. Bourquin, décida de nous allouer une subvention de Fr. 200.—. La société pédagogique, section de Neuchâtel, première intéressée au fonctionnement normal de l'institution, préleva sur les bénéfices réalisés par la vente de timbres-impôt à ses membres, une somme de Fr. 150.—. Enfin, le département de l'Instruction publique, qui nous avait demandé de le renseigner sur le résultat des démarches entreprises auprès de groupements dans le but d'asseoir nos finances, consentit, lui aussi, à relever le montant de sa subvention qui passa de Fr. 300.— à Fr. 500.—.

A tous, nous exprimons notre sincère gratitude pour ces gestes généreux et nous sommes certains d'être les interprètes de nombreux collègues qui peuvent ainsi continuer à faire appel à notre exposition pour leur documentation et leur développement professionnel.

Dans le résumé des comptes qui suit notre rapport, vous trouverez d'une part une réduction des frais généraux par l'abandon des jetons de

présence des membres du bureau, d'autre part un versement bénévole de la part de quelques personnes qui ne font pas partie du corps enseignant et qui utilisent le service de nos bibliothèques.

Enfin, le bureau a décidé d'accorder une légère augmentation à notre bibliothécaire, car son traitement n'avait subi aucun changement depuis nombre d'années et une somme de Fr. 450.— est un minimum au-dessous duquel nous ne pouvions plus réclamer le service normal de M. Vaucher.

Activité. — Dès que notre budget fut équilibré, nous avons recommencé nos achats : les nouveautés pédagogiques et scientifiques les plus importantes ont été placées sur nos rayons, en même temps que nous continuions à développer la partie littéraire de la bibliothèque des instituteurs. Le film fixe remplace aujourd'hui avantageusement les anciens clichés nombre de classes sont maintenant pourvues d'appareils à projection perfectionnés, aussi avons-nous fait l'achat d'une vingtaine de films, quelques-uns récréatifs et destinés aux petits écoliers. Ces bandes sont parfaites tant au point de vue du choix des photographies qu'à celui de la netteté. Ces collections s'augmenteront pour peu que la demande s'amplifie.

Durant ces 7 dernières années, nous avons procédé aux achats suivants : pédagogie, psychologie, philosophie, 49 ouvrages ; histoire, 43 ; enseignement du français, 27 ; arts, dessin, 21 ; sciences, 19 ; mathématiques, 10 ; géographie, voyages, 10 ; bibliothèque littéraire, 134, soit au total 313 ouvrages.

Matériel : 28 tableaux scolaires suisses, plus des films fixes et du matériel intuitif pour le degré inférieur.

Statistique. — Le corps enseignant des divers degrés, les stagiaires, certaines personnes s'occupant d'éducation continuent à venir régulièrement se documenter à notre exposition.

Pour l'exercice 1948, nous avons enregistré :

Visiteurs	720	en 1947 : 703
Volumes et objets prêtés .	3984	4148
Paquets expédiés par poste	92	100
Boîtes de clichés prêtées .	23	15
Films fixes prêtés	68	65

Nous osons espérer que les appuis financiers que nous avons rencontrés en 1948 se renouvelleront en 1949 pour que nous puissions continuer notre travail que nous croyons utile et même nécessaire pour le plus grand bien de nos écoles.

Neuchâtel, février 1949.

Au nom du bureau : le président, *M. Montandon.*

RÉSUMÉ DES COMPTES

Exercice 1948

Recettes

Soldes : c/c et caisse au 31 décembre 1947	73.74
Loyer, chauffage, éclairage (pour mémoire)	
Subvention de l'Etat	500.—
» de la Société pédagogique neuchâteloise	450.—
» de la Commission scolaire de Neuchâtel	200.—
» de la Société pédagogique de Neuchâtel-Ville	150.—
Versements volontaires de membres externes	63.—
Fiches, catalogues, amendes	27.10
Versements du conservateur pour caisse de compensation	9.—
Intérêts du C/C	1.65
	1 474.49

Dépenses

Loyer, chauffage, éclairage (pour mémoire)	
Achats, abonnements, reliures	706.64
Traitement du conservateur	450.—
Gratification au concierge	30.—
Indemnités aux membres du bureau	90.—
Matériel de bureau	58.10
Frais généraux, ports, etc.	34.95
Assurance, caisse de compensation	51.55
Frais du c/c	2.15
Soldes : c/c et caisse, p. bal.	51.10
	1 474.49

Comptes vérifiés et reconnus exacts.

Neuchâtel, le 31 janvier 1949.

Signé : B. Freléchoux, C.A. Huguenin.

JURA

UNE BONNE NOUVELLE

La Direction de l'instruction publique publie dans la Feuille officielle :

« A partir du 1er janvier 1949, les bibliothèques scolaires et populaires peuvent obtenir un subside cantonal chaque année. L'Etat rembourse la moitié des dépenses pour l'achat de livres, mais au maximum la somme de Fr. 50.— par an. Le subside est versé sur présentation des factures acquittées. »

Jusqu'à présent, ce subside était octroyé tous les deux ans ; voilà pourquoi c'est une bonne nouvelle. On sait que nos bibliothèques scolaires ont toujours besoin d'être « modernisées »... et ça coûte ! Ne serait-il pas profitable aussi que nos bibliothèques soient abonnées à certaines revues, certains journaux que nos élèves lisent avec intérêt ? Cela existe, certes ; on aimerait que ce fût partout.

FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

L'année scolaire, au Jura, s'est terminée le 31 mars. Un peu partout dans nos vallons ont eu lieu les examens. Les commissions scolaires ont visité nos classes. Les paroles habituelles ont été prononcées. Des manifestations de promotions se sont déroulées dans les plus grandes de nos localités. Il y a aussi les « diplômés » de nos Ecoles normales et de commerce. Il y a enfin tous ceux qui ont été libérés de leur scolarité obligatoire : futurs étudiants du Gymnase, de la pédagogie, du commerce, futurs apprentis de l'administration, de l'industrie mécanique et horlogère, de l'artisanat — oh ! combien peu ! — et enfin quelques tenaces et originaux, que la terre retiendra malgré tout.

Aux uns comme aux autres, nous exprimons nos vœux de santé, de satisfaction et de bonheur. Avec une pensée particulière à ceux et celles pour qui le temps de Pâques sera plus qu'une libération : un engagement !

H. Reber.

COMMUNIQUÉ POUR LA FORMATION DES
MONITEURS ÉDUCATEURS DES LOISIRS ÉDUCATIFS

La vie moderne est loin d'apporter toujours à l'enfant les satisfactions auxquelles il a droit, et le cinéma et la radio ne constituent certes pas un aliment de sa vie instinctive. Ne nous étonnons donc pas qu'il soit parfois nerveux et difficile à élever.

Pour faciliter la tâche des parents et des maîtres, il faut développer ces institutions si utiles que sont les places de jeux surveillées, les loisirs éducatifs tels que le comprennent les éclaireurs, les après-midi de jeux en plein air des écoles, les camps de jeunesse, les colonies de vacances et les classes gardiennes éducatives.

C'est dire qu'il faut préparer des moniteurs-éducateurs des loisirs, et qu'il importe de le faire sans tarder. En effet, tous les mouvements de jeunesse souffrent d'une crise grave de recrutement de cadres, et ceux qu'anime le désir de se dévouer à la jeunesse doivent se sentir encouragés. C'est à ces fins que vient de se fonder à Genève une Association suisse de centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Elle se propose de former des moniteurs-éducateurs pour les mouvements de jeunesse, les homes, les loisirs éducatifs, et elle souhaite d'établir le statut de cette importante fonction sociale.

Les premiers cours de l'Association suisse auront lieu à la Rippe. Pour 1949, trois cours de 10 jours seront organisés : 1er cours : du 25 avril au 4 mai ; 2me cours : du 9 mai au 18 mai ; 3me cours : du 31 mai au 9 juin.

Moniteurs de colonies, éducateurs de maisons d'enfants, responsables de mouvements de jeunesse, moniteurs de gymnastique et de sports, institutrices et instituteurs y apprendront à vivre comme les enfants qui leur seront confiés, à diriger des jeux et des chants, à régler les danses, à organiser des séances récréatives, des spectacles de marionnettes, à meubler les journées de pluie, à cultiver l'habileté manuelle et l'ingéniosité des enfants, à leur faire apprécier les trésors de la nature.

Le secrétariat (La Grande Boissière, 60, route de Chêne, Genève), enverra prospectus et renseignements sur demande.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉTAT DE LA QUESTION JURASSIENNE

Une notice parue dans l'« Educateur » du 19 mars 1949, relative à l'état de la Question jurassienne, pouvait laisser croire que le Grand Conseil bernois, dans un élan de compréhension et de magnanimité, venait de combler les revendications culturelles du Jura romand. « Nous nous félicitons du résultat acquis », était-il écrit ! C'est aller un peu vite en besogne. Qu'il nous soit permis d'analyser, un peu plus en détail, le résultat de ces pénibles pourparlers.

Les revendications d'ordre culturel et linguistique — les seules qui nous intéressent ici — ont été formulées depuis longtemps par la Société jurassienne d'Emulation. Elles constituent le fond de la Question jurassienne. Reprise par le Comité de Moutier, elles peuvent être résumées comme suit :

1. Constitution d'un Conseil scolaire jurassien, disposant de pouvoirs réels et assurant au Jura l'autonomie scolaire.
2. Retour des archives jurassiennes dans le Jura.
3. Suppression des écoles allemandes publiques dans le Jura et non-subsidation des écoles allemandes privées.
4. Reconnaissance de l'équivalence des titres et grades universitaires, de manière que les étudiants jurassiens ne soient plus contraints de fréquenter l'Université de Berne, dont ils ne comprennent pas la langue.
5. Création d'une école française à Berne, pour les enfants des fonctionnaires de la capitale.

Seule la revendication ayant trait au retour des archives a été satisfaite intégralement. Il n'en coûtait pas beaucoup, à Berne, de nous rendre nos papiers de famille, et de nous permettre de pleurer un peu sur notre passé ! Satisfaction purement morale.

Au sujet du Conseil scolaire jurassien, déjà, il faut déchanter. Le gouvernement n'a pas laissé le temps au Comité de Moutier et à sa sous-commission pédagogique d'étudier son affaire et de préciser son point de vue. Celui-ci s'est vu, dans toutes ses revendications accessoires, proprement couper l'herbe sous les pieds, puisque le Conseil exécutif a présenté des contre-propositions sur la base de simples indices, avant même que les propositions aient été présentées et motivées ! Le Grand Conseil n'a pas eu de peine, ainsi, à décider en principe la recreation (il existait jadis, mais fut supprimé) d'un Synode scolaire jurassien. Ses attributions seront, naturellement, purement **consultatives**. Qui a fréquenté assidûment ce genre d'assemblée sait à quoi s'en tenir sur l'efficacité qu'on peut en attendre. Certes, on n'assistera plus à ce pénible spectacle des Synodes bernois, où la voix des délégués jurassiens est ordinairement couverte par un brouhaha infernal de la part des représentants de l'ancien canton, qui ne comprennent pas le français. Mais ce Synode séparé ne pourra

pas, de loin, donner ce que nous attendions d'un Conseil scolaire jurassien, disposant de pouvoirs effectifs. Sur ce point, il n'y a donc pas grand'chose de changé.

La question de l'université est plus sérieuse encore. On sait que les étudiants jurassiens des catégories les plus importantes se voient contraints d'effectuer un certain nombre de semestres à l'Université de Berne, sans quoi l'exercice ultérieur de leur profession leur est interdit dans le Jura, c'est-à-dire dans leur propre pays.

Cette situation est anormale. L'atmosphère purement germanique de l'Université de Berne ne convient pas à nos étudiants. Elle leur est étrangère, pénible, voire hostile. Ils sont dans l'incapacité d'y acquérir une formation homogène, conforme au génie de leur langue et de leur culture. Ils doivent s'adapter artificiellement à une manière de penser qui n'est pas la leur. Sans qu'ils s'en doutent, souvent, leur formation intellectuelle et humaniste en souffre. Comme ils forment la grande majorité des universitaires jurassiens (juristes, maîtres secondaires, maîtres de gymnase, etc.), on se rend compte que cette situation aggrave encore la crise culturelle et linguistique jurassienne. On envoie des étudiants à Berne, pour leur apprendre... le français, au moyen de cours donnés... en allemand !

Mais il y a aussi un aspect social. L'étudiant jurassien qui se rend à Berne, par obligation, doit accomplir 2 ou 4 semestres supplémentaires pour apprendre l'allemand. Il est clair qu'il ne pourra pas, d'un jour à l'autre, assimiler un cours de droit ou de philosophie donné dans une langue dont il ne possède guère que les éléments. Le coût des études s'en trouve donc augmenté considérablement, et seuls les enfants de parents fortunés ont réellement la possibilité de devenir avocat ou maître de gymnase. Quant aux bourses dont Berne gratifie nos étudiants il vaut mieux n'en pas parler.

La grande revendication jurassienne était donc celle-ci : **les étudiants jurassiens doivent être libérés de l'Université de Berne.**

La réponse du Grand Conseil est la suivante : **on augmente le nombre des chaires françaises dans certaines facultés.**

Cette décision n'est pas efficace, car il importe peu qu'il y ait 8 plutôt que 5 chaires françaises, contre 60 de langue allemande ! Mais elle est en même temps une hérésie. Les Bernois crient partout que l'Université de Berne est germanique, et qu'elle doit le demeurer. C'est juste. Il y a suffisamment d'Universités en Suisse romande, et ce serait une erreur d'en créer une nouvelle à Berne. Le bilinguisme n'est pas bon au stade des études supérieures, pas plus qu'il ne l'est au stade des études inférieures.

Or donc, les Bernois créeront bien une ou deux chaires françaises de plus, à condition que le caractère alémanique de l'Université ne soit pas mis en péril. Il n'y a, dès lors, rien de changé pour les étudiants jurassiens. Il faudrait, ou que les chaires françaises et allemandes soient en nombre égal — ce qui serait une erreur — ou que les Jurassiens puissent faire leurs études en Suisse romande. Berne ne veut ni l'un, ni l'autre, de sorte que rien n'est résolu. Le Jura romand n'est donc pas satisfait,

pas plus d'ailleurs que le district allemand de Laufon, qui demande depuis longtemps de pouvoir envoyer ses étudiants à Bâle.

L'intention de la majorité est claire. Il s'agit avant tout d'empêcher l'élite jurassienne d'acquérir, dans les universités romandes, un trop fort esprit d'émancipation, une trop grande indépendance de jugement. A ce titre, un séjour prolongé à l'Université de Berne provoque, dans bien des cas, une certaine assimilation morale de l'étudiant. Il reçoit, à son corps défendant, une certaine empreinte bernoise qui, à défaut de sa formation culturelle, peut développer sa faculté de soumission aux vues politiques de l'ancien canton. Que cela se produise une fois sur cinq, cela suffit pour fournir à Berne de ces intellectuels jurassiens propres à toutes les collaborations. La politique universitaire bernoise n'a pas d'autre but. On voit que le peuple jurassien n'y trouve guère de quoi voir l'avenir en rose.

Les écoles allemandes

Nous touchons ici à l'essentiel de toute la question culturelle. Les lecteurs de l'« Educateur » ont déjà eu l'occasion de se familiariser avec cet aspect du problème, car plusieurs articles y furent consacrés en 1947. On sait que le Comité de Moutier, traduisant le vœu unanime du peuple jurassien, demandait que les écoles allemandes soient transformées en établissements de langue française. Il suffisait, pour cela, d'appliquer la Constitution cantonale et le **principe territorial**, qui veut que la langue à enseigner soit la langue nationale de l'endroit.

Dans son arrêté du 24 mars 1944 relatif à l'ouverture d'une école française à Berne, le Gouvernement avait reconnu ce principe qui est d'ailleurs à la base du régime linguistique de toute la Suisse. Une personne qui va s'installer volontairement à Schaffhouse devra consentir à ce que ses enfants s'assimilent aux mœurs de l'endroit, et fréquentent les écoles allemandes. Inversement, une personne venant habiter Lausanne devra se conformer à la même règle, et n'aura pas le droit de demander l'ouverture d'une école de langue allemande. Supprimons ce principe et la guerre des langues s'allumera aux quatre coins de la Confédération.

Seul le Jura n'est pas au bénéfice de ce droit fondamental. Le Gouvernement, qui l'applique à la ville de Berne, refusant par là d'ouvrir une école française à l'intention des enfants de fonctionnaires, n'est guère disposé à l'appliquer au Jura. Il n'arrive pas à motiver cette exception : il ne fait que décréter. Résultat : une bonne partie des campagnes jurassiennes sont germanisées, ou sont en passe de l'être.

Dans son récent rapport, le Gouvernement abordait ce problème avec une partialité décourageante, foulant aux pieds le droit territorial qu'on le voyait invoquer en faveur de la capitale. Dans sa conclusion, il affirmait :

« Le Grand Conseil constate que le nombre des écoles allemandes situées dans la partie française du Jura est en continuelle régression depuis un demi-siècle. Il charge de Conseil exécutif, en vue de sauvegarder le patrimoine linguistique français dans la formation scolaire du

Jura, de favoriser l'assimilation ultérieure des populations de langue allemande de la région. »

A défaut d'un sens précis, on pouvait trouver dans cette proposition les termes « **d'assimilation ultérieure** », capables d'une interprétation favorable au Jura. Mais, déjà, la Commission du Grand Conseil les supprima. La majorité alémanique imposa un nouveau texte, dont la dernière phrase devenait :

« Le Grand Conseil charge le Conseil exécutif, en vue de sauvegarder le patrimoine linguistique français, de favoriser encore cette évolution par une extension de l'enseignement de la langue française dans les dites écoles. »

La Commission refusait donc d'envisager l'assimilation des écoles allemandes. Quant à l'idée d'introduire l'enseignement du français, elle n'est pas dépourvue de saveur, dans la mesure où elle veut être une « concession ». Il y a bien longtemps que l'allemand est enseigné dans nos écoles françaises, et le fait que la plupart des écoles allemandes, n'ont pas encore, en plein pays romand, introduit l'enseignement du français, illustre bien une mentalité anti-romande.

Mais l'affaire s'aggrava encore devant le Grand Conseil. Celui-ci trouva qu'on promettait encore trop, et biffa l'expression « **favoriser encore cette évolution** » ! C'est ainsi qu'on vide peu à peu, au rythme des étapes parlementaires, une proposition de sa maigre substance, tout en se donnant l'air d'accorder des concessions importantes, lors d'une session « historique » !

Une motion Buri-Gfeller, hostile à la proposition gouvernementale, fut déposée au nom des paysans. Comme par hasard, tous les partis de l'ancien canton se trouvèrent soudain unis pour faire échec à la cause de la langue française. Le député jurassien Landry fit remarquer avec à propos qu'il ne servait à rien d'énoncer de beaux principes le lundi, pour refuser de les appliquer le mercredi. Il ajouta ceci :

« La transformation des écoles allemandes en écoles françaises est justement un des moyens de maintenir l'entité linguistique jurassienne. L'abandonnerait-on ? Mais ce serait l'écroulement de tout le système échafaudé. »

Et ce fut l'écoulement ! Par une majorité de 88 voix contre 43, l'ancien canton décida que les écoles allemandes seraient maintenues, sans espoir d'assimilation. Ce vote est extrêmement grave. Il est une entorse au principe de la territorialité. Il est contraire à l'article 17 de la Constitution cantonale, et à l'interprétation qu'en donne le Gouvernement lui-même. Il est à la fois anti-jurassien et anti-suisse.

Il est aggravé surtout par la manière dont il a été motivé par les porte-parole de la majorité alémanique. Le député Buri a déclaré qu'on ne devait pas tenter d'assimiler complètement les immigrés, qui doivent conserver leur caractère original. Il a affirmé : « **Nous voulons, en tout égard pour le Jura, protéger les nôtres émigrés là-bas.** »

M. Studer, radical, a déclaré également que « **les éléments de langue allemande ne doivent pas être assimilés** », et M. Lehmann, agrarien, a abondé dans ce sens.

Il est inconcevable qu'une majorité se soit trouvée au Grand Conseil bernois pour sanctionner ce point de vue. Il est à prévoir que cet événement aura des répercussions importantes. Si on prétend l'interpréter juridiquement, plus de 20 000 Suisses allemands habitant le Jura romand seraient en droit de demander l'ouverture d'écoles allemandes pour « conserver leur caractère original ». Le conseiller d'Etat Feldmann s'est tout de même rendu compte de l'impair commis par ses compatriotes. Il a combattu l'amendement Buri, sachant bien qu'il constitue une hérésie, et qu'il peut avoir des conséquences incalculables. Mais rien n'y fit.

« **Nous nous sommes heurtés à des opinions tenaces et inchangeables** », déclare le député Landry dans le « Journal du Jura ». C'est ce qui se produit chaque fois que Berne et le Jura s'affrontent sur une question importante. On fait mine de céder un peu sur des points secondaires, mais les attitudes fondamentales demeurent.

Ainsi, l'effort du Jura visant l'assimilation des écoles allemandes, se traduit par un échec retentissant. La querelle paraît plutôt aggravée, étant donné les propos tenus par la majorité du Grand Conseil. Ni la Société jurassienne d'Emulation, ni les milieux pédagogiques, ni le Comité de Moutier, ni même le Centre d'études protestant, qui a clairement défini sa position, ne pourront accepter cette décision. Que nous importent deux ou trois places qu'on nous offre à Berne, le tout pimenté de quelques confirmations légales d'un statu quo qui use le Jura, alors qu'une partie de nos campagnes sont livrées à la germanisation.

En résumé, on voit donc que les délibérations du Grand Conseil sont, dans le domaine culturel, une amère désillusion. Un député l'a d'ailleurs déclaré à la tribune du Grand Conseil : « **Si l'on comprend, dans le canton, les revendications matérielles, on a de la peine à saisir celles qui touchent au domaine culturel et à celui de la langue.** » En d'autres termes, on se refuse à faire droit aux revendications du Jura, dans ce qu'elles comportent d'essentiel.

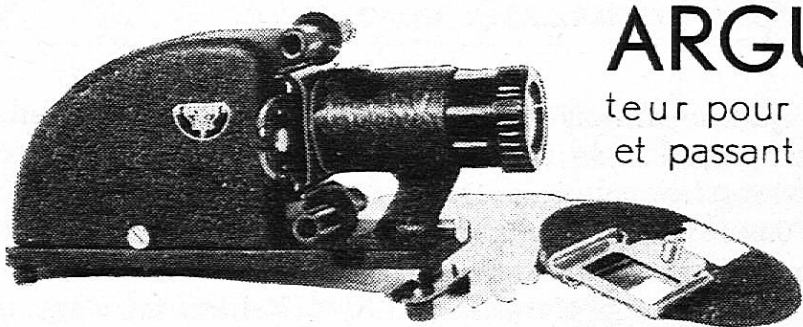
Certains ont cru à tort que l'affaire était réglée. En réalité, elle commence. Et pour s'en rendre compte, il n'est que d'entendre la majorité alémanique affirmer que les immigrés dans le Jura doivent échapper à l'assimilation, en même temps qu'elle déclare que les enfants des fonctionnaires romands de Berne « **ont intérêt** » à fréquenter l'école allemande ! Tout est là. En attendant, le problème jurassien reste posé, et les chances d'un règlement sur le plan cantonal diminuent.

Laurent Boillat.

BIBLIOGRAPHIE

Portes de villes suisses, par W. Laedrach. Version française de Pierre Chessex. Collection Trésors de mon pays. Editions du Griffon, Neuchâtel.

Les vieilles portes, les tours et les remparts, ou ce qui en reste, font l'orgueil de nos vieilles villes. Ce sont ces portes, « qui ont survécu aux orages de la nature, de la guerre et de la politique », que décrit Pierre Chessex dans sa version française des « Portes de villes suisses » de W. Laedrach. Il en décrit l'histoire et nombre d'anecdotes s'y rapportant et les présente en 32 pages de photographies reproduites avec art.



ARGUS est un magnifique projecteur pour vues fixes sur écran et passant: les vues 24×36 entre verres 5×5 , les vues 24×36 en bandes, les « films-fixes » en

bandes pour l'enseignement. Tous voltages. Prix 255.— + passe film 36.—. Prix spéciaux pour écoles, instituts, paroisses.

Envoi sur demande des listes C (films-fixes pour l'enseignement) et de la brochure illustrée des projecteurs.

Payements en 6 - 12 - 18 mois accordés.



5, Boulevard Georges Favon

ECOLE NOUVELLE DE LA SUISSE ROMANDE

Classe enfantine et préparatoire
Enseignement primaire et secondaire
à tous les degrés

Gymnase
Classique - Scientifique - Commercial
Individualisation de l'enseignement
Education du caractère

CHAILLY sur Lausanne

Externat mixte - Internat pour garçons

INSTITUT CHABLOZ

ECOLE SECONDAIRE
SECTION COMMERCIALE
ET ADMINISTRATIVE
CULTURE GÉNÉRALE

Début de semestre: lundi 25 avril à 8 h.

La direction renseignera sur demande,
avenue de Belmont 39, **Montreux**.

Tél. 6.33.31.

Kramer frères

PAPETIERS

s'efforceront de bien vous servir

IMPRIMERIE NOUVELLE
CH. CORBAZ, S. A., MONTREUX

Tous travaux d'impression



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

RUE DU MIDI 1 - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX

ROLENS MEUBLES

GRAND-PONT 18 LAUSANNE

STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER

*Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme*

Facilités de paiement
aux meilleures conditions



Les crayons **CARAN D'ACHE**
sont fabriqués exclusivement avec du bois de cèdre

PIERRE Gerber
LUTHIER

27 rue de Bourg

Lausanne

Un bon cigare
de l'industrie romande

Cigare de Monthey

fort et léger

DE LAVALLAZ & Cie S.A., MONTHEY

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

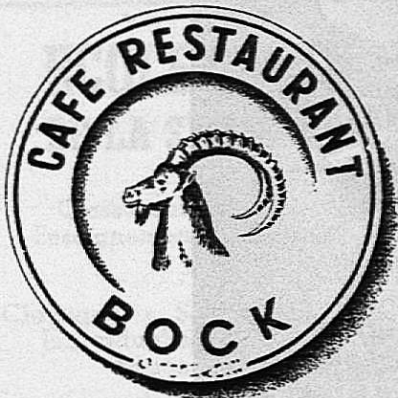
J. A. - Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 2 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LAUSANNE
DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



Salles pour
banquets
et sociétés

Stamm SPV

G. Eisenwein

LAUSANNE

La chaussure **BALLY**

AUX DOCKS
LAUSANNE

RUE HALDIMAND

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

Depuis
1891
NOTRE DEVISE
que de la
QUALITÉ



**ENFANT
PRODIGUE**



Marx

Confection et mesure pour Dames et Messieurs

MONTREUX, 16 avril 1949

LXXXV^e année — N° 15

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Nouvelle **Ch. Corbaz S.A.**, Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Ici se fixe la manivelle
pour relever
ou baisser la table

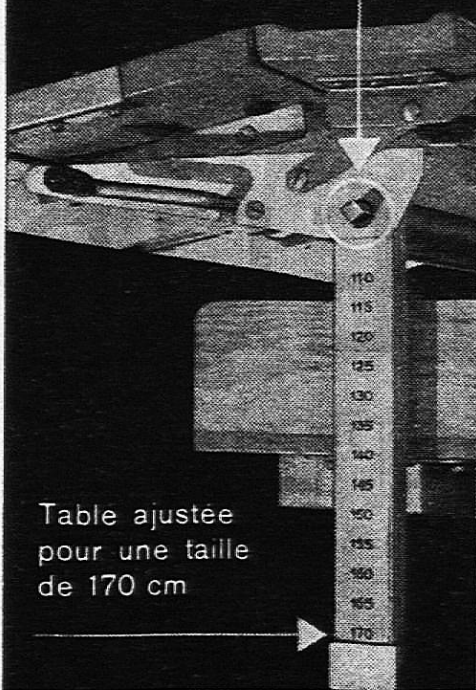
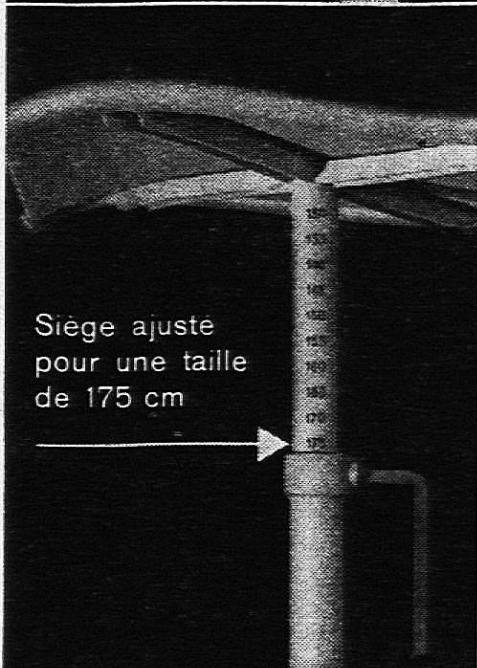


Table ajustée
pour une taille
de 170 cm



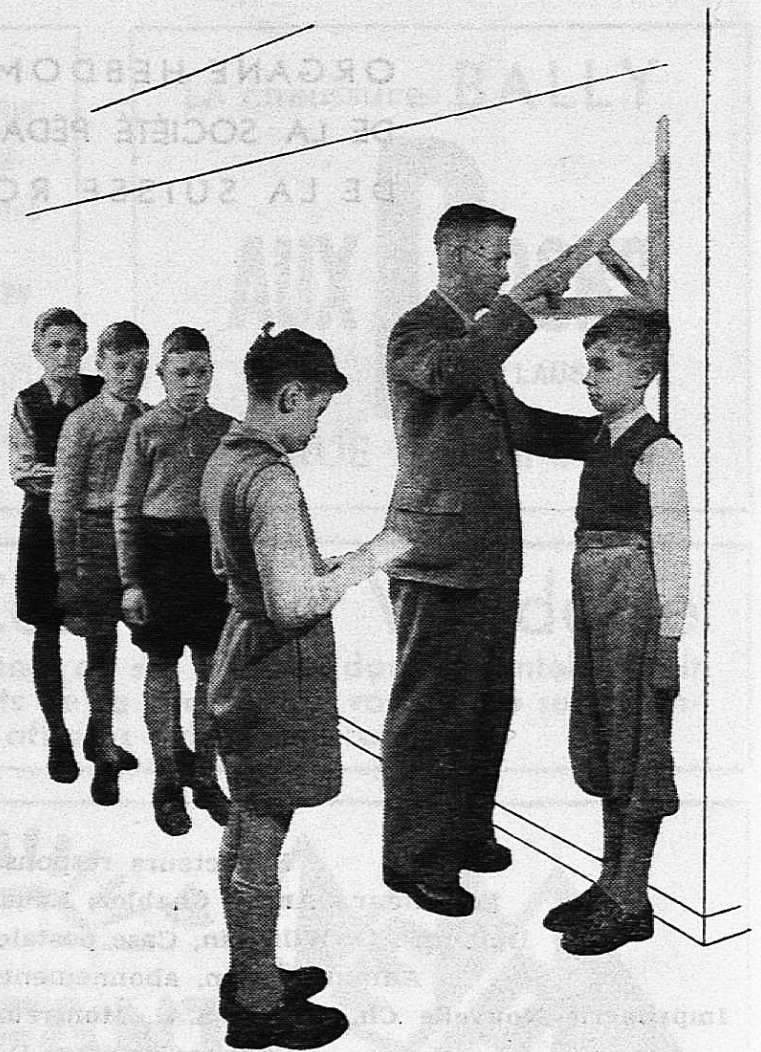
Siège ajuste
pour une taille
de 175 cm

Êtes-vous en possession
de notre liste de références ?

embru

„André Chappuis – un mètre quarante-sixe”

L'ajustage périodique des pupitres et sièges d'écolier Embru à la croissance des élèves facilite de les habituer à garder une position saine et correcte. Les transports onéreux des bancs lors des changements des classes sont rendus superflus par l'ameublement Embru. Les bancs et les tables „grandissent” à la mesure de l'enfant.



USINES EMBRU SA RUTI (ZCH)